

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - V
OUZOUER LE MARCHE**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025	2025.05
Reçu en préfecture le 10/04/2025	
Publié le 08/04/2025	
ID : 041-254101983-20250408-2025_05-DE	

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 8 avril à dix-sept heure, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU,

Absent excusé Monsieur Franck POINTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Bruno VIVIER

Absent excusé : Jérôme SEJOURNE

Présente mais non votante : Madame Sylvaine GENDRAULT

Délibération 5

OBJET : Versement participation à la Commune de Beauce la Romaine

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical qu'il convient de fixer la participation à verser à Beauce la Romaine dans le cadre de la mise à disposition des différents services utilisés par le SIAEP, à la somme de 1.000 euros pour l'année 2025 et les suivantes.

Le Comité syndical

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide

De régler le ou les titres qui seront émis par la Commune de Beauce la Romaine.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 9 avril 2025

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA